



**Madame Catherine MAISONNEUVE**  
Maire de Veyrières  
Mairie  
3 place de la mairie  
15350 VEYRIERES

Aurillac, le 3 février 2025

Objet : Dynamique de mise en location touristique des résidences secondaires

Madame le Maire,

Pour la première fois depuis plus d'un siècle le Cantal a gagné des habitants en 2024. Si nous ne pouvons que nous réjouir de l'amélioration de notre situation démographique, le mouvement reste à consolider et à amplifier. Cependant celui-ci nécessite de disposer de logements. Par ailleurs si le tourisme constitue un des piliers de notre économie, les hébergements touristiques entrent en concurrence avec les hébergements résidentiels et la loi ZAN vient limiter les possibilités de nouvelles constructions.

Aussi, afin de préserver au maximum l'habitat existant pour l'accueil de nouvelles populations tout en continuant à développer notre capacité d'accueil touristique, il pourrait être innovant de pouvoir orienter les résidences secondaires vers une utilisation touristique lorsque les propriétaires ne les utilisent pas.

La réussite de cette opération repose sur le recensement de résidences secondaires, sur la mobilisation de leurs propriétaires et enfin sur notre capacité à leur proposer des services « clefs en mains » existant sur notre territoire, telles les conciergeries (prise en charge du planning de location, entretien, accueil, état des lieux : actuellement le département en compte une demi-dizaine).

Je vous propose que nous sensibilisions ensemble les propriétaires de résidences secondaires de votre commune par un courrier commun, dont vous trouverez ci-joint un projet. Pour mettre en place cette démarche sur votre commune, je vous invite à vous rapprocher d'**Hélène Daudé au 06.88.33.33.30** ou par mail : **hdaude@cantal-destination.com** pour préciser les modalités de notre collaboration.

Je vous remercie par avance pour votre engagement dans cette démarche, qui s'inscrit pleinement dans notre ambition collective de faire du Cantal une destination touristique incontournable.

Je reste à votre disposition pour tout échange à ce sujet et vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Le Président du Conseil départemental,



Bruno FAURE